



Fédération Professionnelle Indépendante de la Police

Siège social : 139, rue des Poissonniers 75018 PARIS

Internet : www.fpip-police.com

SYNDICAT INDEPENDANT DE LA POLICE MUNICIPALE

Siège administratif : 139, rue des Poissonniers – 75018 PARIS • Tél. 01.44.92.78.50 • Fax : 01.44.92.78.59 • Email : fpip@fpip-police.com

COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE AU MINISTERE DE L'INTERIEUR DU 23/01/2006

Le 23/01/2006 Philippe STEENS Secrétaire Général et Eric BEZIAU Secrétaire Général Adjoint ont été reçus pendant 01h30 par Monsieur Eric JALON, Conseiller du Ministre pour les collectivités locales.

Si la volonté de dialogue de l'équipe de Monsieur SARKOZY doit être soulignée, force est de constater que la vision du gouvernement concernant les PM relève de l'angélisme. En effet pour Monsieur JALON les maires sont parfaitement aptes à diriger des forces de police locales. Selon Monsieur JALON la PM traverse une crise de croissance et le gouvernement veut donner de plus en plus de prérogatives aux maires et aux PM. Selon Monsieur JALON placer les PM sous l'autorité de l'Etat « n'irait pas dans le sens de l'Histoire »...De même si le système des sapeurs-Pompiers fonctionne selon ce principe, le Président du Conseil Général n'ayant pas autorité sur ces personnels, le Ministère ne voit pas l'appliquer aux PM...(Notons que cette affirmation contredit quelques peu les contacts que nous avons eus au Ministère précédemment...)

Nous avons demandé à Monsieur JALON qui contrôlait les maires, car si les PM sont soumis à des règlements draconiens personne en réalité ne contrôle les élus locaux...Nous n'avons pas obtenu de réelle réponse, selon le conseiller par les conventions de coordination l'Etat exerce un contrôle. Il y a manifestement de la part de l'Etat un aveuglement, celui-ci ne semblant pas réaliser que beaucoup maires sont tout simplement incompétents et soumis aux sirènes électorales, inconscients du fait qu'ils représentent l'Etat sur la commune. Toujours dans ce domaine et pour « professionnaliser » les PM Monsieur JALON insiste sur la création de la catégorie A. Nous lui avons

fait part d'exemples concrets où des PM sont commandées par des « directeurs » illégaux et contractuels. Dans ces communes la plupart du temps les ex PN ou GN coupés de leur hiérarchie d'origine font au contraire la preuve de leur non-professionnalisme, bafouant les réglementations de la PM.

Sur le seuil de 40 agents pour la cat. A nous avons informé le conseiller du fait que nombre de ces « directeurs » illégaux sévissaient dans des services de petite taille.

Sur le plan social monsieur JALON nous a parlé du fameux « protocole ». Monsieur JALON n'a pas été en mesure de nous démontrer en quoi ce document représentait une réelle avancée pour les policiers municipaux. Nous avons expliqué à monsieur JALON que les mêmes maires qui freinent notre volet social n'hésitent pas à rémunérer illégalement 3000 euros par mois des « directeurs » contractuels + VL de fonction+ logement.

Le conseiller semble conscient des problèmes concernant la retraite, la pension d'un gardien lui semble insuffisante .Philippe STEENS a demandé à monsieur JALON comment un chef de service pouvait employer un gardien de 65 ans sur la voie publique.

Pour monsieur JALON, qui semble y tenir, le protocole ne représente qu'une étape et n'est pas exclusif d'avancées ultérieures. Pour notre part nous lui avons réaffirmé que nous n'y voyions aucune avancée qui pourrait justifier notre approbation.

Pour le statut dérogatoire le conseiller a pris note de nos observations, nous laissant implicitement comprendre qu'il n'était pas dupe de la représentativité des syndicats en PM car ceux-ci ne sont pas élus par la profession. Monsieur JALON dans le domaine social nous a également fait comprendre que le gouvernement n'était pas seul décideur. Nous comprenons par-là que des élus locaux doivent refuser nos légitimes avancées sociales et que Monsieur SARKOZY, homme politique, ne pourrait se permettre même s'il le souhaitait de décider contre eux.

Nous avons informé monsieur JALON de l'existence de « faux policiers » et de la nécessité de créer un cadre d'emploi et une tenue pour les ASVP rebaptisés « agents de surveillance du stationnement »

. Monsieur JALON a été avisé que dans de nombreuses communes des ASVP étaient utilisés comme policiers auxiliaires, un peu comme les ADS en Police Nationale alors que la loi prohibe l'emploi d'agents supplétifs en Police Municipale.

Sur la formation il nous a été expliqué que l'Etat souhaitait développer dans ce domaine la collaboration avec la PN, par exemple pour le tir. Nous avons expliqué que la formation des APM devrait se dérouler dans une véritable école, que celle dispensée dans les CNFPT nous semblait pour une grande part inadaptée et que les écoles de la PN fonctionnant déjà à plein régime il nous semblait délicat d'y former en plus des APM(même si nous ne sommes pas hostiles à l'idée.)

Sur les avancement de grades le Ministère semble considérer comme nous qu'il ne faut pas distribuer les galons dans des pochettes surprises. Sans autre précision.

Sur la question de l'armement monsieur JALON ne voit pas de soucis avec les préfets (!?) . Il nous demande de l'informer. Nous lui disons l'avoir déjà fait et qu'il nous a été répondu que la loi était ainsi faite et qu'en cas de difficultés il fallait aller au contentieux...Nous avons dit à monsieur JALON que cela n'était vraiment pas sain..

Après avoir affirmé notre volonté ferme de l'armement généralisé des APM nous demandons au Ministre de ne pas subir de difficultés avec la législation actuelle et de ne pas supporter « le fait du prince ». Le conseiller étudiera la question...

Nous avons évoqué la médaille d'honneur de la Police Française qui nous a été retirée lorsqu'elle a été rebaptisée « médaille de la Police NATIONALE »...Monsieur JALON qui était tout prêt à nous gronder d'être un peu sévères avec le Ministre de l'Intérieur de l'époque (actuel Président de l'AN°) a fini par nous déclarer qu'il comprenait notre point de vue « pour le moral des troupes »...

Enfin nous avons remis à monsieur JALON un dossier concernant les gardes champêtres et l'appellation de certains en « policiers ruraux » à fin d'étude.

CONCLUSION :

Si la volonté d'écoute du Ministère de l'Intérieur et de l'équipe de Monsieur SARKOZY doit être soulignée, et ces personnes remerciées pour leur courtoisie, nous ne pouvons que constater l'éloignement des vrais problèmes des policiers municipaux par les hautes instances. Nous y voyons là une fois de plus la nullité de l'Intermachin syndical qui n'a manifestement jamais évoqué nos problèmes cruciaux et qui veut aujourd'hui faire croire que le MI a sorti de son chapeau le fameux protocole. Le conseiller nous a clairement dit que le gouvernement souhaitait développer de plus en plus les PM et leurs compétences pour permettre à la Police Nationale de se concentrer sur ses missions prioritaires. Nous sommes manifestement estimés (c'est déjà çà...) mais cette reconnaissance n'est que morale et non matérielle.

De plus l'Etat compte sur le temps pour aplanir nos difficultés alors que nous pensons que le problème est structurel.

Nous continuerons à combattre pour les fonctionnaire de la Police Municipale.